



Eternelles Questions....

publié le **27/09/2009**, vu **2537 fois**, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

Depuis que j'exerce, j'ai constaté que les clients avaient deux questions que je qualifierai de récurrentes et qui resteront éternelles :

1ère question habituelle à la prise d'un dossier : est-ce je vais gagner ? (pour les dossiers de droit du travail, de droit commercial, de droit civil...)

C'est qu'une question qui est posée surtout lorsqu'il existe un enjeu financier. Si l'enjeu n'est pas financier mais concerne leur liberté, la question sera : Combien je vais prendre, Maître, vous qui avez l'expérience... ?

Il est toujours délicat de répondre car on a une chance sur deux de répondre faux pour ce qui est de gagner ou pas le procès et on a également une chance sur deux de se tromper sur le quantum de la peine qui sera prononcée.

Alors sachez une chose, votre avocat n'est pas devin, n'est pas voyant... il ne peut rien vous garantir si ce n'est qu'il se battra pour gagner le dossier et pour obtenir le maximum de dommages et intérêts par exemple et dites-vous que si l'avocat a décidé d'engager la procédure c'est qu'il estime qu'il a des chances de la gagner sinon il vous aurait dissuadé (si vous êtes demandeur) et son devoir de conseil lui aurait commandé de vous recommander de ne pas agir au risque d'être condamné à payer les frais de procédure de votre adversaire.

Pour ce qui est du quantum de la peine, c'est normal que tout prévenu pose cette question et elle ne m'agace plus. Mais la seule réponse que je peux donner c'est un estimatif très large au regard des antécédents car il est impossible de tomber juste. Devant un Tribunal Correctionnel la peine est souvent fonction de la composition ... hélas !

2ème question également à la prise du dossier : combien cela va-t-il me coûter et est-ce que cela va être cher ?

Généralement, j'essaie d'anticiper cette question car je sais que c'est une grande angoisse pour la

plupart des justiciables. Cette angoisse se ressent quelque fois lors du rendez-vous où certains parlent rapidement croyant que nous appliquons un taux horaire à la seconde et non à l'heure.

Pourquoi de telles angoisses sur nos honoraires ?

Sûrement car ils sont libres et qu'il n'existe aucun barème... que d'un avocat à un autre, ils peuvent passer du simple au double. Et pourtant, il existe des règles de fixation des honoraires en l'absence de convention : la complexité du dossier, la notoriété de l'avocat et les moyens du client...

Certainement aussi car il existe de l'incompréhension et des légendes ([voir l'article que j'ai écrit : autre légende...](#)) qui font que le client pense toujours qu'un avocat est cher.

Il compare le statut de l'avocat à son propre statut de salarié et fait une erreur. Lorsque vous réglez un avocat, vous réglez la prestation intellectuelle mais aussi un professionnel libéral qui doit payer ses charges. Certaines charges sont fixes tel que le loyer, l'électricité, le téléphone ... et d'autres sont variables : cotisations à l'ordre, URSSAF... L'honoraire englobe le travail effectué et tient compte aussi des charges, c'est inévitable.

Alors oui... un avocat c'est cher mais cela s'explique... nous ne sommes pas salariés de l'Etat et notre liberté a un coût.